

Paris, le 10 mai 2021

Lettre ouverte

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire,

Votre ministère communique sans relâche sur sa détermination à lutter contre les violences conjugales, saluant la libération de la parole et invitant l'ensemble des professionnels du ministère, non seulement à se mobiliser pour améliorer le traitement des affaires de violences conjugales, mais, même, à faire remonter les « bonnes pratiques » dans un souci d'amélioration du service public.

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, il a été préconisé – et logiquement mis à la charge du ministère de la Justice – de « *renforcer les mesures de suivi de l'auteur et de prévention de la récidive à partir de pratiques déjà développées par certaines juridictions* » (*mesure 41*). Sur l'intranet du ministère de la Justice, un recueil des bonnes pratiques est publié par la haute fonctionnaire à l'égalité Femmes-Hommes, qui comprend plusieurs fiches relatives aux groupes de parole de prévention de la récidive et stages de responsabilisation mis en place dans les juridictions. L'actualité récente montre que les attentes de la société vis-à-vis du suivi des auteurs de violences conjugales demeurent particulièrement fortes.

Durant l'année 2020 et les premiers mois de la crise sanitaire, les acteurs de la lutte contre les violences de genre ont mis en garde contre le risque de violences : l'appel était quasi unanime pour que des mesures fortes demeurent malgré les restrictions décidées au titre de l'état d'urgence sanitaire. A l'issue du confinement, la haute fonctionnaire à l'égalité Femmes-Hommes a cherché à dresser un état des lieux des violences intra-familiales durant le confinement et un bilan de l'action des services relevant du ministère de la Justice dans ce contexte, s'inquiétant de ce que les choix faits par le ministère de la Justice et les juridictions n'aient pas permis de protéger les femmes victimes de violences.

Près d'une année plus tard, les restrictions sanitaires se sont poursuivies de façon variable, avec finalement un reconfinement moins strict que celui de mars 2020. Désormais des levées progressives des restrictions sont annoncées. Mais que sont devenus concrètement les engagements pris pour lutter contre les violences conjugales ?

Le Syndicat de la magistrature a été alerté par plusieurs juges de l'application des peines, inquiets de voir suspendues toutes les activités collectives à destination des personnes

condamnées, libres comme détenues, y compris celles destinées à prévenir les faits de violences conjugales.

Ainsi de nombreux groupes de parole, stages de sensibilisation, ou programmes de prévention animés par les services pénitentiaires d'insertion et de probation ont été annulés.

Ces outils avaient été mis en suspens lors du premier confinement, en mars 2020. A l'issue du confinement, il a été constaté une recrudescence des violences et des appels au numéro d'urgence, qui devait permettre pour l'avenir une adaptation de la réponse donnée en cette matière très sensible.

A l'aune de cette expérience, cette interruption des suivis spécifiques est proprement incompréhensible et met à mal les efforts concertés pour prévenir la récurrence en ce domaine. Comment comprendre que les audiences se tiennent, qu'une partie des magasins restent ouverts, que les transports en commun fonctionnent à plein, que la réouverture des salles de restaurants et des cinémas soit prévue mais qu'il soit interdit de réunir moins d'une dizaine d'auteurs de violences conjugales, masqués, dans des salles spacieuses pour travailler collectivement à la prévention de la récurrence ? La décision pénale n'est rien sans le travail de fond qui lui donne son sens.

Il nous paraît être de votre responsabilité de donner des directives nationales afin que ces prises en charges reprennent au plus tôt. « Libérer la parole » ministérielle sur les violences conjugales est une chose, encore faut-il ne pas cadenasser les acteurs qui agissent concrètement pour les prévenir.

Nous sommes tout à fait disposés à vous rencontrer puisque cela n'a pas encore été le cas depuis votre nomination, pour en échanger.

Nous vous prions, Monsieur le directeur, d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Katia Dubreuil

Présidente

